



MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE

NOTE D'INFORMATION

Du 15 avril 2013

Référence 2013 - N°9

À l'ensemble du personnel de la Mission Locale Haute-Garonne.

Objet : Renouvellement des Délégués du Personnel et des membres élus au Comité d'Entreprise.

Les mandats des Délégués du Personnel et des élus au Comité d'Entreprise arrivant à terme le 31 mai 2013, des élections auront lieu dans les 15 jours précédant cette date, conformément aux dispositions légales.

À cet effet, l'ensemble des organisations syndicales mentionnées aux articles L.2314-3 et L.2324-4 du Code du travail, sont invitées à une réunion pour élaborer et signer le protocole d'accord préélectoral. Sont conviés à cette réunion, les syndicats représentatifs dans l'entreprise, les syndicats affiliés à une organisation reconnue représentative aux niveaux national et interprofessionnel, ainsi que tout syndicat satisfaisant aux critères de respect des valeurs républicaines, d'indépendance et légalement constitué depuis au moins deux ans, et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise concernée.

Les organisations syndicales, représentées par leur délégué syndical ou par une personne mandatée par l'organisation syndicale, sont seules habilitées à négocier le protocole pré-électoral.

La réunion de négociation du protocole pré-électoral est fixée le :

Le 26 avril 2013, à 9 heures, au siège social de la Mission Locale Haute-Garonne,

61 rue Pierre Cazeneuve (4^{ème} étage)

31200 TOULOUSE

**Luc JERABEK,
Directeur de la Mission Locale Haute-Garonne**